



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/248  
25 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1098 (1997) du Conseil de sécurité, du 27 février 1997, par laquelle le Conseil, notamment, décidait de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 31 mars 1997. Il porte sur les événements survenus depuis mon rapport du 7 février 1997 (S/1997/115) et contient des recommandations sur la nouvelle prorogation du mandat de la Mission.

#### II. ASPECTS POLITIQUES

2. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, en étroite collaboration avec les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), a tenu des consultations intensives sur l'application de la résolution 1098 (1997) du Conseil de sécurité. Ces consultations se sont déroulées au cours d'entretiens avec le Président José Eduardo dos Santos et avec le dirigeant de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, ainsi qu'avec de hautes personnalités des deux parties. Elles ont porté essentiellement sur la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, processus sur l'état d'avancement duquel j'ai fait rapport au Conseil de sécurité le 19 mars 1997 (S/1997/239).

3. Le 21 mars 1997, la Commission conjointe a adopté un projet de loi sur le statut spécial de M. Savimbi, en sa qualité de dirigeant du plus grand parti d'opposition. Ce projet doit être présenté à l'Assemblée nationale pour promulgation. La Commission conjointe a également adopté un calendrier actualisé d'exécution des dispositions du Protocole de Lusaka qui restent à mettre en oeuvre.

4. En ce qui concerne la question cruciale de la normalisation de l'administration d'État dans tout le territoire du pays, le Groupe central intersectoriel d'opérations, organe chargé de cette tâche sous la présidence du Ministre de l'administration du territoire, s'est réuni deux fois et a adopté son mandat et son règlement intérieur. Le Gouvernement a proposé de démarrer le processus de normalisation dès que possible à M'banza Congo, capitale de la province du Zaïre, mais l'UNITA soutient que ce processus ne pourra se dérouler



dans les régions du pays contrôlées par elle qu'après l'établissement du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale.

5. Pendant la période considérée, la diffusion de propagande hostile par l'UNITA a connu une hausse marquée, en particulier dans les émissions de la station Radio Vorgan. Les formalités administratives visant à faire de la Vorgan une station de radio non partisane sont terminées, mais il reste à s'entendre sur la répartition des fréquences. Le Gouvernement a rejeté la demande de l'UNITA tendant à utiliser les ondes courtes, mais a fait savoir qu'il était disposé à autoriser l'UNITA à établir autant de stations FM qu'elle le souhaitait afin de lui permettre d'assurer une diffusion aussi large que possible.

6. Dans une tentative de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, et pour faire bien comprendre aux parties la nécessité d'établir le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, j'ai entrepris de me rendre en Angola. Je suis arrivé à Luanda le 22 mars et ai tenu des consultations avec mon Représentant spécial, avec le Premier Ministre M. Van-Dunem, avec le Ministre des affaires étrangères M. de Moura, ainsi qu'avec les représentants des trois États observateurs et les chefs de délégation du Gouvernement et de l'UNITA à la Commission conjointe.

7. Le 21 mars, après des consultations avec mon Représentant spécial, le Gouvernement a accepté d'engager des discussions, sans conditions préalables, sur un programme pour le nouveau gouvernement; ces discussions ont commencé le même jour. Le 24 mars, je me suis entretenu avec M. Savimbi à Bailundo et, à l'issue de notre franc tête-à-tête, le chef de l'UNITA a convenu d'envoyer à Luanda le 25 mars tous les députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale qui n'y étaient pas encore. Je me suis engagé à leur souhaiter personnellement la bienvenue dans la capitale angolaise et à intervenir devant une session commune de l'Assemblée nationale devant se tenir le même jour. M. Savimbi a promis que plusieurs personnalités de l'UNITA devant assumer des postes dans le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et qui se trouvaient à Bailundo arriveraient aussi à Luanda le 25 mars, par le même vol, devant être organisé par l'Organisation des Nations Unies. Le reste des personnalités désignées se rendraient à Luanda le 26 mars au plus tard, de façon que le gouvernement d'unité et de réconciliation nationale puisse prendre ses fonctions rapidement.

8. J'ai également étudié avec M. Savimbi la possibilité d'organiser prochainement une rencontre en Angola entre lui et le Président dos Santos. Toutes les questions ci-dessus ont été examinées en détail au cours de mon entretien du 24 mars avec le Président dos Santos. Celui-ci s'est félicité des signes prometteurs qui s'étaient dégagés de mes entretiens à Bailundo. Dans le même temps, il a souligné l'importance de l'application intégrale de tous les principaux aspects du Protocole de Lusaka, dont les questions militaires, policières et politiques, l'extension de l'administration d'État à tout le territoire angolais et autres questions urgentes. Il a exprimé l'espoir que la communauté internationale continuerait de suivre de près le processus de paix en Angola jusqu'à ce que toutes les obligations découlant du Protocole de Lusaka aient été respectées. À propos de la formation du gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, le Président dos Santos a affirmé qu'il fixerait la

/...

date de l'entrée en fonctions de ce gouvernement après l'arrivée à Luanda de tous les députés et de toutes les personnalités désignées de l'UNITA, en tenant compte du temps nécessaire aux préparatifs.

### III. ASPECTS MILITAIRES

9. Le cessez-le-feu a continué de tenir dans tout l'Angola. Des accrochages ne s'en produisent pas moins, en particulier dans les provinces de Benguela et Huila, où des villages ont été attaqués, par le Corps de défense civile, dans la plupart des cas, mais aussi par les Forces armées angolaises (FAA), l'UNITA et des éléments non identifiés. Les forces gouvernementales ne se sont toujours pas retirées de certaines positions dans la province de Bié. Dans les Lundas, le contrôle sur certaines zones de production de diamants demeure également un facteur de tension. Les allégations de l'UNITA suivant lesquelles les FAA mèneraient des opérations d'infiltration, de même que les restrictions qu'elles continuent d'imposer en ce qui concerne les activités de l'UNAVEM ont également fait monter la tension. Les deux parties continuent aussi de s'accuser l'une l'autre de procéder à des mouvements de troupes, qu'UNAVEM III n'a confirmés dans aucun cas.

10. Au 20 mars 1997, 70 904 hommes de l'UNITA avaient été enregistrés dans les 15 centres de sélection et de démobilisation tenus par l'ONU. Sur ce nombre, 26 966 ont déserté ou étaient temporairement absents des camps. Le processus de démobilisation n'a guère progressé au cours de la période à l'examen. Quant à la sélection des hommes de l'UNITA qui seraient intégrés dans les FAA, les deux parties sont convenues le 12 mars 1997 d'y mettre fin, et le Gouvernement a annoncé que 17 209 hommes avaient été sélectionnés à cette date. Au 20 mars, 7 491 hommes de l'UNITA avaient été intégrés dans les FAA.

11. Le démantèlement des quatre derniers postes de commandement de l'UNITA n'a pas progressé. Bien qu'elle se soit engagée plusieurs fois à le faire, l'UNITA n'a pas produit de listes de son matériel de transmissions et ne s'est plus dessaisie de matériel militaire ni de matériel de transmissions. Elle n'a pas non plus produit d'éléments d'information concernant l'effectif et le matériel militaire du détachement de sécurité de son président. Au cours de la période à l'examen, le nombre des postes de contrôle illégaux recensés sur les routes angolaises est passé de 121 à 132. Les forces gouvernementales tiennent maintenant 56 de ces postes, soit 1 de plus, et celles de l'UNITA 76, soit 10 de plus. Ni l'une ni l'autre des parties ne s'est montrée aussi disposée à supprimer les postes de contrôle qu'elle ne l'était avant décembre 1996.

12. Au 20 mars, 5 297 militaires, 396 observateurs militaires et 258 observateurs de police des Nations Unies étaient déployés sur l'ensemble du territoire angolais. Conformément au plan de retrait d'UNAVEM III que j'ai présenté au Conseil de sécurité dans mon rapport daté du 2 décembre 1996 (S/1996/1000), 395 soldats de la paix ont été retirés d'Angola, où ils n'ont pas été remplacés, entre le 26 février et 4 mars 1997. Il est prévu que 662 autres membres du personnel militaire soient retirés d'ici à la fin mars. Avec le retrait de 214 de ses membres auxquels il doit être procédé en avril 1997, UNAVEM III aura réduit l'effectif de ses unités militaires d'environ 30 %. Le Représentant spécial et le commandant de la Force ont recommandé que le retrait d'autres unités d'infanterie soit légèrement différé, bien que l'on compte

/...

encore mener à bien les opérations de retrait dans leur ensemble d'ici à la fin août 1997, comme prévu.

13. En dépit des difficultés auxquelles elle s'est heurtée sur les plans administratif et logistique, UNAVEM III a jusqu'à présent formé et déployé sept brigades de déminage angolaises, composées chacune de 70 hommes, pour le compte de l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs (INAROE). Une base de formation et d'appui logistique a été établie à Viana, dont le contrôle opérationnel a été transféré à l'INAROE le 21 février 1997. UNAVEM III fournit le matériel nécessaire à toutes les brigades de déminage et aux quatre poste de commandement régionaux.

14. En 1996, les démineurs et le personnel de l'INAROE n'ont reçu d'autre appui financier du Gouvernement que leur salaire. Celui-ci ne leur est même plus versé depuis le début de l'année, et ils sont maintenant complètement tributaires des suppléments de salaire et de l'allocation alimentaire financés par l'ONU. Sous réserve de l'accord du Gouvernement, le soin d'appuyer l'INAROE à l'avenir doit être confié au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre d'un programme de deux ans dont le coût est estimé à 25 millions de dollars, et qui doit être financé pour la plus grande part au moyen de contributions volontaires versées par des donateurs internationaux. Le Gouvernement n'a pas encore officiellement répondu à la proposition que le PNUD lui a présentée le 24 janvier. Cela étant, UNAVEM III continue de financer l'INAROE, contre remboursement par le Département des affaires humanitaires. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 7 février 1997 (S/1997/115), les services d'un maximum de 38 spécialistes du déminage militaire de l'ONU devront être assurés jusqu'en juin 1997. Compte tenu de l'importance du projet, il se peut du reste qu'un appui demeure nécessaire même au-delà de cette date, et je reviendrai à cette question le moment venu.

15. Les organisations non gouvernementales continuent de mener des opérations de reconnaissance et de déminage humanitaires d'importance décisive dans huit provinces. Ces opérations, qui seront progressivement placées sous la direction de l'INAROE, se ressentent toutes d'une diminution du volume des fonds apportés par les donateurs. Bien que l'élimination des mines et engins explosifs puisse prendre des dizaines d'années, le Gouvernement est résolu à enlever dans les cinq ans tous ceux qui font peser une menace immédiate sur la population. Cet objectif ne pourra être atteint que si la communauté internationale continue d'apporter l'assistance financière voulue.

#### IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE ET AUX DROITS DE L'HOMME

16. Au 20 mars 1997, 4 905 membres de la police de l'UNITA avaient été enregistrés dans l'ensemble des 15 zones de cantonnement, dont 873 avaient déserté et 495 étaient absents des zones de cantonnement. Sur l'ensemble des effectifs de police qui, selon l'UNITA, comptent 5 011 hommes, 106 n'ont pas encore été cantonnés. Un total de 2 152 armes de types divers et plus de 4 000 cartouches avaient été remis à UNAVEM III par le personnel cantonné. La sélection du personnel de sécurité chargé d'assurer la protection des dirigeants de l'UNITA avait été achevée et les trois groupes de recrues avaient terminé leur formation. Toutefois, 34 recrues avaient déserté du troisième groupe. L'UNITA a déclaré qu'elle n'était pas disposée à les remplacer, étant donné

/...

qu'elle s'est déjà acquittée de ses obligations et que la protection des dirigeants de l'UNITA incombe désormais au Gouvernement.

17. Au 20 mars 1997, la police nationale angolaise n'avait sélectionné que 449 éléments de l'UNITA, nombre d'entre eux ne réunissant pas les conditions fixées par le Gouvernement. Le niveau d'instruction requis aux fins de la sélection a été baissé et les groupes chargés de la sélection ont reçu des directives à cet effet. Des dispositions ont été prises pour que la sélection et l'incorporation soient achevées le 31 mars 1997 au plus tard. La liste des officiers supérieurs de l'UNITA désignés pour suivre le programme d'initiation n'a toutefois pas encore été communiquée.

18. La police nationale angolaise a continué de mener sporadiquement des opérations de désarmement de la population civile dans différentes parties du pays. Au 20 mars 1997, 3 388 armes de types divers et plus de 16 766 cartouches avaient été ainsi rassemblées. La police civile d'UNAVEM III surveille et contrôle l'entreposage et la garde de toutes les armes rassemblées. Des mesures doivent être prises immédiatement pour désarmer les éléments du corps de défense civile. Il faut également introduire des mesures d'incitation, sous forme de primes en espèces ou en nature, pour encourager les civils à remettre leurs armes.

19. UNAVEM III a diversifié et développé ses activités de promotion des droits de l'homme avec la collaboration des différents comités provinciaux. Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, UNAVEM III a organisé des réunions consacrées à la promotion des droits de la femme dans la plupart des provinces où des spécialistes des droits de l'homme sont déployés. Des séminaires ont par ailleurs été organisés dans des écoles de la province de Cuando Cubango et dans des églises des provinces de Luanda et de Malanje, ainsi qu'à l'intention des éléments de la police nationale dans les provinces d'Uige et d'Huila.

20. Au cours de la période considérée, UNAVEM III a reçu 16 plaintes concernant des violations des droits de l'homme introduites par des particuliers ou des entités. Le Groupe spécial permanent constitué par la Commission conjointe pour suivre les plaintes et les cas présumés de violation des droits de l'homme a poursuivi ses enquêtes et fera rapport à la Commission en temps voulu. La quasi-totalité des 59 plaintes déposées à ce jour ont été examinées et des mesures correctives ont été adoptées par le Gouvernement ou l'UNITA chaque fois que le bien-fondé des plaintes a été établi. Je me félicite de constater que plusieurs pays européens et l'Union européenne ont accepté de financer la poursuite des services des observateurs des droits de l'homme déployés en Angola.

#### V. ASPECTS HUMANITAIRES

21. En février et mars 1997, l'insécurité qui régnait dans le sud et le nord du pays a empêché l'action humanitaire de se dérouler normalement et a causé, le 7 février, la mort du coordonnateur d'une organisation non gouvernementale locale sur la route de Cubal à Benguela. À la suite d'autres attaques armées dans la province de Benguela, quelque 4 700 familles de la région de Yambala, au sud de Cubal, se sont réfugiées dans cette dernière ville. Le Programme

/...

alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les organisations non gouvernementales ont fourni une aide aux personnes déplacées. Des attaques contre d'autres villages de la région ont provoqué des mouvements de population dans les villes de Chicuma et Casseque et aux alentours. Les organisations humanitaires ont aidé quelque 3 100 familles de 14 villages de la région. Depuis novembre 1996, environ 14 000 personnes ont été déplacées pour des raisons de sécurité dans la province de Benguela. En février 1997, l'organisation Save the Children a évacué Quibaxe, zone tenue par l'UNITA dans la province de Bengo, après que des groupes armés eurent pillé tous les stocks de denrées alimentaires et d'autres produits destinés aux habitants de la municipalité et des alentours. Cette organisation n'est toujours pas revenue dans la zone depuis l'évacuation. Selon des responsables de l'UNITA, l'absence de sécurité dans la province de Bengo vient du fait que la police de l'UNITA est partie pour être cantonnée.

22. La sécheresse dans plusieurs parties du pays a endommagé les récoltes des régions côtières et de certaines provinces du nord. Une mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PAM devrait évaluer, à la mi-avril, la situation sur le plan du ravitaillement. Une campagne de vaccination de l'UNICEF est en cours dans la région du nord et dans d'autres parties du pays. Les équipes de vaccination n'ont toutefois pas pu opérer dans certaines municipalités, l'UNITA ayant refusé d'autoriser des agents du Gouvernement à y travailler.

23. Afin d'élaborer une stratégie coordonnée pour le programme de réinstallation des personnes déplacées, un séminaire organisé par le Ministère de l'assistance sociale et de la réinsertion s'est tenu en février 1997 avec la participation d'organismes des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'organisations non gouvernementales. Durant la période examinée, le nombre de personnes déplacées ayant regagné leur région d'origine a été faible en raison de l'insécurité et des retards enregistrés dans la normalisation de l'administration de l'État.

24. Au 20 mars 1997, 2 028 anciens soldats mineurs de l'UNITA avaient été démobilisés dans huit centres de sélection et de démobilisation. Les activités des autres centres, initialement prévues pour la mi-février, ont été retardées du fait que le Gouvernement n'avait pas encore versé la subvention spéciale prévue à cet effet. UNAVEM III a informé le Gouvernement qu'il était essentiel de fournir régulièrement les fonds nécessaires afin que les troupes en surnombre puissent être démobilisées sans tarder, rapidement et en bon ordre.

25. Un autre obstacle à la démobilisation a été la difficulté d'avoir accès aux mineurs afin de retrouver leurs familles. Malgré les efforts entrepris par l'ONU et les organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires humanitaires en vue de rétablir le contact avec certains de ces mineurs démobilisés durant la première phase, il n'a pas toujours été possible de se mettre en rapport avec eux au niveau provincial et d'assurer le contrôle voulu. Des incidents sporadiques continuent également de se produire dans certaines zones de l'UNITA, y compris le harcèlement du personnel humanitaire chargé de retrouver les familles. De plus, malgré les engagements pris par l'UNITA, les soldats cantonnés ont rencontré au niveau local des difficultés pour choisir leur lieu de réinstallation.

/...

26. Durant le mois de février, les 213 premiers soldats mineurs des FAA ont retrouvé leurs familles, mais le retard avec lequel les FAA ont fourni des informations sur la situation, les attentes et l'effectif des soldats mineurs a compliqué les plans de démobilisation. Au 15 mars, l'enregistrement des invalides de guerre avait été achevé dans cinq centres spéciaux. Les préparatifs sont en cours pour commencer à démobiliser ces soldats.

27. Le 20 février 1997, le plan de démobilisation rapide élaboré par le Groupe de travail technique de la Commission conjointe a été approuvé par cette dernière durant une réunion de suivi des chefs de délégation. Au titre de ce plan, la démobilisation des ex-combattants de l'UNITA dans tous les centres de sélection et de démobilisation et centres réservés aux invalides devrait commencer en mars, région par région, et se terminer dans les cinq mois suivants. Toutefois, le début de l'opération a été retardé du fait que les éléments de l'UNITA devant être incorporés dans les FAA n'avaient pas encore été définitivement choisis. Bien que le Gouvernement ait annoncé que les ressources financières nécessaires seraient allouées pour la subvention spéciale, il n'a pas encore été confirmé que ces fonds avaient été versés. Les retards continus qui empêchent la démobilisation rapide de commencer mettent à rude épreuve le moral des soldats cantonnés et la situation financière des organismes responsables. Un effort conjoint et un engagement politique vigoureux sont donc essentiels pour veiller à ce que la démobilisation des troupes en surnombre commence immédiatement et en bon ordre, de même qu'il est nécessaire d'accélérer les préparatifs afin de faciliter la réinsertion par étapes de ces soldats dans la société angolaise.

28. Par ailleurs, la démobilisation efficace et rapide repose sur la participation active des institutions gouvernementales chargées de superviser la réadaptation des anciens militaires. Malheureusement, l'Institut national pour la réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants n'a pas encore été réorganisé – condition essentielle pour que le processus de démobilisation se déroule sans problème.

## VI. ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

29. Pendant la période considérée, le Conseil des ministres a adopté le programme socio-économique du Gouvernement pour 1997, qui vise les objectifs suivants : réduction sensible de l'inflation; contrôle monétaire efficace; contrôle rigoureux du budget national; unification des taux de change; arrêt de la baisse du pouvoir d'achat et renforcement de la transparence et de la discipline dans le processus budgétaire.

30. Le Gouvernement a l'intention de lancer, avec l'assistance du PNUD, un programme de gestion économique destiné à renforcer les capacités des principales institutions de gestion économique. Cette initiative complétera le programme d'assistance technique destiné au Ministère des finances et à la Banque nationale, qui est actuellement exécuté par le PNUD et le FMI. Le programme envisagé tient compte également de la nécessité de créer un environnement propice au développement du secteur privé angolais.

31. À la fin de 1996 et au début de 1997, l'inflation est restée bien inférieure à ce qu'elle était au cours de périodes antérieures : l'augmentation

/...

mensuelle des prix a été de moins de 1 % en novembre 1996; une légère augmentation s'est produite par la suite, en raison du desserrement des contrôles budgétaires et monétaires, l'inflation atteignant 5,5 % en décembre 1996 et 7,9 % en janvier 1997. Le Gouvernement a continué de restreindre la croissance de la masse monétaire en limitant considérablement le financement en espèces des dépenses budgétaires, mais les engagements de dépenses et les arriérés ont continué d'augmenter, si bien qu'on peut se demander combien de temps la politique actuelle pourra être maintenue.

32. Les entretiens avec le FMI et la Banque mondiale n'ont pas encore eu lieu, le Ministère de la planification ayant demandé qu'ils soient reportés après l'entrée en fonction du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Entre-temps, le Gouvernement a accepté la proposition du PNUD tendant à mettre en place, dans le domaine économique, un groupe consultatif interministériel, chargé de conseiller le Gouvernement, de suivre les politiques économiques et d'aider aux négociations avec le FMI et la Banque mondiale. En outre, le Gouvernement a demandé une assistance en ce qui concerne les négociations relatives à la dette extérieure et les échanges et les conversions de créances, et en ce qui concerne la mise en place de capacités nationales lui permettant de traiter les questions liées à la dette extérieure.

#### VII. ASPECTS FINANCIERS

33. Comme indiqué au paragraphe 48 de mon rapport du 7 février 1997 (S/1997/115), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit aux fins du fonctionnement d'UNAVEM III pendant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, ce crédit devant être mis en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant mensuel brut de 22 996 400 dollars (montant net : 22 496 800 dollars).

34. Au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat d'UNAVEM III, le coût du fonctionnement de la Mission ne dépasserait pas le montant mensuel indiqué ci-dessus.

35. Au 20 mars 1997, les contributions non acquittées au compte spécial de l'UNAVEM depuis le début de la Mission s'élevaient à 126,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 815 900 000 dollars.

#### VIII. OBSERVATIONS

36. Au cours des six dernières semaines, la mise en oeuvre des aspects du Protocole de Lusaka restant à appliquer n'a guère progressé. Comme je l'ai noté dans mon rapport du 19 mars 1997 au Conseil de sécurité (S/1997/115), malgré des efforts intensifs, le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales n'a toujours pas été mis en place, essentiellement parce que l'UNITA n'a pas envoyé à Luanda ceux de ses membres qui avaient été désignés pour faire partie de l'Assemblée nationale et du nouveau Gouvernement. Le report constant de l'exécution de cette obligation a eu des effets négatifs sur la mise en oeuvre du processus de paix, y compris la normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, l'incorporation des soldats de l'UNITA dans les FAA et la police nationale angolaise et la démobilisation du personnel excédentaire de

/...



l'UNITA. C'est ce que le Conseil de sécurité a souligné dans sa déclaration du 21 mars 1997 (S/PRST/1997/17).

37. Toutefois, le voyage que j'ai fait en Angola et, en particulier, les entretiens que j'ai eus avec le Président Dos Santos et avec M. Savimbi permettent d'espérer que le processus de paix pourra prendre un nouvel élan. Le règlement de la question du statut futur du chef de l'UNITA et la promesse qu'a faite M. Savimbi d'envoyer à Luanda tous les membres de l'UNITA élus à l'Assemblée nationale et désignés pour faire partie du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales sont des indications encourageantes. Si ces engagements sont respectés, je pense qu'il sera possible d'établir dans très peu de temps le gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Il faudra que les deux parties et leurs dirigeants prennent une dernière fois des mesures courageuses afin que le processus de paix soit mené à bien dans les meilleurs délais.

38. Le présent rapport rend compte des entretiens que j'ai eus en Angola jusqu'au 24 mars. Je présenterai un exposé plus détaillé sur mon voyage à mon retour au Siège le 31 mars 1997. Entre-temps, étant donné que l'on ne connaît pas la date exacte de l'inauguration du nouveau Gouvernement, je recommande que le Conseil de sécurité envisage de prolonger le mandat d'UNAVEM III de deux semaines seulement, c'est-à-dire jusqu'au 15 avril 1997.

/...

ANNEXE

Personnel militaire et membres de la police civile d'UNAVEM III  
au 20 mars 1997

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Officiers d'état-major	Troupes <sup>a</sup>	Total
Bangladesh	19	21	11	203	254
Brésil	20	10	35	911	976
Bulgarie	10	15	—	—	25
Congo	4	—	—	—	4
Égypte	20	13	1 <sup>b</sup>	—	34
Fédération de Russie	9	—	2	155	166
France	16	—	11 <sup>b</sup>	—	27
Guinée-Bissau	18	4	—	—	22
Hongrie	10	7	—	—	17
Inde	32	10	50	900	992
Jordanie	22	21	2 <sup>b</sup>	—	45
Kenya	19	—	—	—	19
Malaisie	20	20	3 <sup>b</sup>	—	43
Mali	10	15	—	—	25
Namibie	—	—	4	198	202
Nigéria	21	21	—	—	42
Norvège	5	—	—	—	5
Nouvelle-Zélande	6	—	7 <sup>b</sup>	—	13
Pakistan	10	—	16 <sup>b</sup>	—	26
Pays-Bas	16	10	8 <sup>b</sup>	—	34
Pologne	7	—	—	—	7
Portugal	10	28	8	311	357
République-Unie de Tanzanie	—	3	—	—	3
Roumanie	—	—	23	759	782
Sénégal	20	—	—	—	20
Slovaquie	10	—	—	—	10
Suède	21	10	—	—	31
Ukraine	5	—	8	3	16
Uruguay	7	13	37 <sup>b</sup>	674	731
Zambie	10	15	22	505	552
Zimbabwe	19	22	41	678	760
<b>Total</b>	<b>396</b>	<b>258</b>	<b>289<sup>c</sup></b>	<b>5 297</b>	<b>6 240</b>

<sup>a</sup> Y compris la police militaire.

<sup>b</sup> Y compris les spécialistes militaires à l'école de déminage d'UNAVEM III et l'administration des zones de cantonnement.

<sup>c</sup> Ce chiffre ne comprend pas les cinq experts du déminage détachés par l'Allemagne.

/...

